



Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20130923-29871-DE-1-1_0
Date de signature : 25/09/13
Date de réception : mercredi 25 septembre 2013
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2013.434**

Séance publique du

23 septembre 2013

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Président de la Communauté du Pays d'Aix

**OBJET : MISE A JOUR DE LA DELIBERATION N° 2011-49 DU 31/01/2011 PORTANT
NOUVEAU REGIME D'INDEMNISATION DES TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES A LA VILLE
D'AIX-EN-PROVENCE**

Le 23/09/13 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 17/09/2013, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mme Charlotte BENON, Mme Odile BONTHOUX, M. Héliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Lucien AMBROGIANI à M. François-Xavier DE PERETTI, Madame Odile BARBAT-BLANC à M. Yannick DECARA, Mme Dahbia BENNOUR à Mme Catherine SILVESTRE, Mme Christine BERNARD à M. Alexandre GALLESE, M. Maurice CHAZEAU à Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, M. Eric CHEVALIER à Mme Charlotte BENON, M. Gérard DELOCHE à M. Jules SUSINI, M. Robert FOUQUET à Mme Danièle BRUNET, M. Christian LOUIT à Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Reine MERGER à M. Héliot BRAMI

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Yannick DECARA



Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Finance - Programmation
- Informatique et RRH
Département Ressources
et Relations Humaines
Service des Rémunérations

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 23/09/13

RAPPORTEUR : Mme Maryse JOISSAINS MASINI

CO-RAPPORTEUR(S) : M. Gérard DELOCHE

Nomenclature : 4.1 Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : MISE A JOUR DE LA DELIBERATION N° 2011-49 DU 31/01/2011 PORTANT
NOUVEAU REGIME D'INDEMNISATION DES TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES A LA VILLE
D'AIX-EN-PROVENCE - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Par délibération n° 2011-49 du 31/01/2011, complétée par la délibération n° 2011-1114 du 7/11/2012, la Ville a mis en place un nouveau régime indemnitaire des heures supplémentaires afin de se conformer à l'évolution de la réglementation sur les heures supplémentaires.

Cette délibération nécessite d'être mise à jour sur les missions ou fonctions pour lesquelles le paiement d'IHTS est possible notamment pour les missions ou fonctions accomplies par des agents de catégorie B dont l'indice brut est supérieur à 380.

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2011-49 du 31 janvier 2011,

Vu la délibération n° 2011-1114 du 7 novembre 2011,

Article 1 : il est rajouté au tableau figurant au paragraphe II – les bénéficiaires, sous paragraphe II – 2 Les agents de catégorie B, la ligne suivante :

MISSIONS/FONCTIONS	CONTINGENT MENSUEL MAXIMAL D'IHTS
Mission d'accompagnement d'élus lors des réunions publiques à destination des commerçants sur les dossiers spécifiques liés aux problématiques « centre ville » et mission de suivi de la future Charte pour la qualité de la vie Nocturne de la Ville avec présence de nuit impérative (Mission Coordination Centre Ville et Commerce).	15 I. H. T. S.

Les autres dispositions de la délibération demeurent inchangées.

Les crédits nécessaires à l'application de cette nouvelle modalité s'élèvent à environ 1 600 € pour l'année 2013. Ils sont inscrits à l'article 64-118 qui présente les disponibilités nécessaires.

Je vous demande donc, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER** des dispositions qui précèdent concernant la mise à jour de cette délibération.

**2013.434 - MISE A JOUR DE LA DELIBERATION N° 2011-49 DU 31/01/2011 PORTANT
NOUVEAU REGIME D'INDEMNISATION DES TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES A LA
VILLE D'AIX-EN-PROVENCE**

Présents et représentés	: 55
Présents	: 45
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 55
Pour	: 55
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI,

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 25/09/2013
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**